EZ
Eric Zuber EI
SIREN 982 077 737

11 route de Paris · 67117 Ittenheim
06 78 76 45 59 · contact@ericzuber.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Eric Zuber — entrepreneur individuel (EI)

Version 1.4.3 — 14 novembre 2026

Article 1 — Objet et champ d'application

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations de création, de développement et de maintenance de sites internet et d'applications que fournit Eric Zuber, entrepreneur individuel (EI), SIREN 982 077 737, dont le siège est situé 11, route de Paris, 67117 Ittenheim. **Dans ces conditions générales, « je » désigne le prestataire, Eric Zuber EI, et « vous » le client.**

Elles s'adressent uniquement à des clients professionnels, qui agissent dans le cadre de leur activité.

Avec le devis accepté et, le cas échéant, le contrat de maintenance, elles forment tout l'accord entre vous et moi. **En cas de contradiction, le devis accepté et le contrat de maintenance priment sur ces conditions pour ce qu'ils disent expressément.**

Accepter un devis, c'est accepter ces conditions sans réserve.

Article 2 — Prototype, devis et formation du contrat

Le prototype. Avant tout devis, je réalise un prototype de votre site ou de votre application, au prix de 150 €, dans le délai convenu à la commande. C'est une prestation à part entière, vendue pour elle-même. **Je le facture à sa livraison**, c'est-à-dire le jour où vous recevez son adresse et son code d'accès ; la facture est payable à réception (article 3).

Le prototype reste consultable en ligne trois mois à compter de sa livraison ; si vous acceptez un devis, jusqu'à la mise en ligne de la prestation.

Si vous acceptez un devis, le prix du prototype est déduit de son total, et le devis cite la facture du prototype par son numéro et sa date ; si cette facture n'est pas encore réglée, elle reste due à son échéance. **Si vous n'acceptez aucun devis, le prix du prototype m'est acquis**, puisque la prestation a été faite.

Le prototype montre une direction graphique et une structure. Ce n'est pas le site final : il n'en a ni toutes les fonctions ni la solidité.

Le devis vaut pour la durée qui y est indiquée. Au-delà, il peut être révisé.

Vous l'acceptez par écrit : signature, courrier ou courriel qui exprime votre accord. Le contrat est formé quand je reçois votre acceptation.

Toute demande qui sort de ce que décrit le devis fait l'objet d'un devis complémentaire, que vous acceptez de la même façon avant que je l'exécute.

Article 3 — Prix, paiement et pénalités

Les prix sont en euros, et fermes pendant la durée de validité du devis. **Le tarif ordinaire est le prix d'une prestation ou d'un abonnement, sans remise.**

TVA non applicable, art. L. 223-3 du Code des impositions sur les biens et services (CIBS) : je bénéficie de la franchise en base.

Les modalités de paiement figurent au devis. Sauf mention contraire, les factures sont payables **à réception**, par virement.

En cas de retard de paiement, vous devez, de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire et dès le lendemain de la date de règlement indiquée sur la facture :

- des pénalités de retard au taux de **trois fois le taux d'intérêt légal** en vigueur ;
- une **indemnité forfaitaire de 40 €** pour frais de recouvrement. Si mes frais de recouvrement dépassent ce montant, je peux demander une indemnisation complémentaire, sur justificatif.

Quand le devis prévoit un paiement en plusieurs fois, chaque échéance est ferme, et les pénalités ci-dessus s'appliquent à chaque échéance non payée à sa date.

Acompte. L'acompte que vous versez à l'acceptation du devis correspond au travail engagé à partir de la signature : la préparation technique et la construction de la prestation, et, le cas échéant, la reprise de vos contenus existants. Il s'impute sur le prix total. Il m'est acquis si vous renoncez, ou en cas de report qui vous est imputable.

Article 3 bis — Remises et parrainage

Toute remise que je consens figure sur la facture concernée, avec le prix, la remise et le net à payer. Une remise n'est jamais versée en argent.

Le parrainage. Quand une personne que vous me recommandez commande un prototype, vous bénéficiez d'une remise égale à un mois de votre abonnement de maintenance ; si cette personne accepte ensuite un devis de création, d'une remise de deux mois de plus.

Si vous le préférez, la remise s'impute sur le prix d'une option ajoutée à votre site, **au tarif ordinaire** : si l'option coûte moins, le reste s'impute sur l'abonnement ; si elle coûte plus, vous réglez la différence.

La remise s'impute sur vos factures suivantes, jusqu'à épuisement ; une facture ne descend jamais en dessous de zéro. **Sur chaque période de douze mois à compter de la mise en ligne de votre site, la remise imputée ne peut pas dépasser la gratuité de cette période, c'est-à-dire le montant de vos abonnements de la période ; ce qui dépasse se reporte sur la période suivante.** La remise n'est jamais versée en argent, ni cessible. **Le crédit non utilisé est perdu si vous quittez votre contrat de maintenance.**

Le parrainage ne dépend jamais de la publication d'un avis.

Article 4 — Délais

Les délais du devis courent à partir du moment où j'ai reçu tous les éléments que vous devez fournir (article 5).

Je mets en œuvre les moyens nécessaires pour les respecter. Ils peuvent être prolongés si vos éléments arrivent en retard, si vous demandez une modification en cours de route, ou en cas de circonstance indépendante de ma volonté.

Si un dépassement m'est imputable, je vous en informe et nous convenons ensemble d'une nouvelle date. Aucune pénalité de retard n'est due, sauf mention expresse au devis.

Article 5 — Vos obligations

Vous fournissez les textes définitifs, des visuels de qualité suffisante, les accès nécessaires et les informations légales de votre entreprise. Vous me désignez une seule personne à qui m'adresser, et vous vous rendez disponible pour vérifier le site avant sa mise en ligne.

Vous garantissez détenir les droits sur tout ce que vous me transmettez — textes, images, marques, contenus de tiers — et vous me garantissez contre toute réclamation d'un tiers à ce sujet.

Si vos éléments ne sont pas fournis dans les 30 jours qui suivent l'acceptation du devis, nous fixons ensemble une nouvelle date. Au-delà de 90 jours, je peux clore le dossier ; l'acompte m'est alors acquis au titre du travail engagé.

Article 6 — Propriété intellectuelle

Le prototype reste ma propriété. Vous pouvez le consulter, le présenter et le partager pendant qu'il est en ligne (article 2). Si vous acceptez un devis, ce qui en est repris dans le site ou l'application réalisé suit le régime de la création, ci-dessous.

La création. Sur le site ou l'application que je réalise après acceptation d'un devis, je conserve tous les droits de propriété intellectuelle **jusqu'au paiement intégral du prix de la création**. Jusqu'à ce paiement, vous disposez d'un droit d'usage provisoire, aux seules fins de vérification et de validation.

Au paiement intégral du prix de la création, je vous cède, à titre exclusif et définitif, les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation et de modification du site ou de l'application réalisé pour vous — textes, éléments graphiques et développements spécifiques —, **pour tout support numérique et imprimé, pour le monde entier, et pour la durée légale de protection des droits d'auteur.**

Cette cession vous est acquise. Le contrat de maintenance est sans effet sur elle : le souscrire, le poursuivre ou le résilier ne conditionne ni ne remet en cause les droits cédés.

Cette cession ne s'étend pas :

- aux composants tiers, bibliothèques et logiciels sous licence propre, qui restent régis par leur licence ;
- **à mes méthodes, savoir-faire et composants génériques réutilisables**, sur lesquels vous bénéficiez d'un droit d'usage non exclusif, sans limitation de durée, pour l'exploitation de votre site ou de votre application ;
- aux éléments que vous fournissez, qui restent votre propriété.

Je peux citer la réalisation et en montrer des visuels dans mes références professionnelles, sauf si vous vous y opposez par écrit.

Article 7 — Confidentialité

Chacun de nous s'engage à ne pas divulguer les informations non publiques qu'il apprend en exécutant le contrat, pendant sa durée et les trois années qui suivent sa fin.

Article 8 — Données personnelles

Chacun de nous respecte la réglementation sur la protection des données personnelles.

Quand la prestation me conduit à traiter des données personnelles pour votre compte — notamment en hébergeant votre site ou en conservant des sauvegardes —, vous êtes responsable de traitement et j'agis comme sous-traitant, au sens du RGPD. **Les conditions de ce traitement sont définies par une annexe de sous-traitance conforme à l'article 28 du règlement (UE) 2016/679, qui fait partie intégrante du contrat.**

Vous restez responsable de la licéité des traitements faits sur votre site et de l'information des personnes concernées.

Article 9 — Responsabilité

Je suis tenu d'une obligation de moyens.

Ma responsabilité est limitée aux dommages directs et prévisibles. Elle ne peut pas dépasser le total des sommes que vous m'avez versées pour la prestation concernée au cours des douze derniers mois.

Les dommages indirects sont exclus, notamment la perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de données commerciales ou d'image.

Je ne suis pas responsable des dommages qui résultent d'un cas de force majeure, d'une défaillance de l'hébergeur ou des réseaux de télécommunication, d'une attaque informatique survenue malgré les mesures de sécurité en place, d'une intervention de votre part ou d'un tiers sur le site, ou d'un contenu que vous avez fourni.

Ces limitations ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive.

Article 10 — Durée, résiliation et fin du contrat de maintenance

Si l'un de nous manque gravement à ses obligations, l'autre peut résilier le contrat de plein droit, après une mise en demeure par lettre recommandée ou par courriel avec accusé de réception, restée sans effet pendant 15 jours.

Si la résiliation vous est imputable, les prestations réalisées à cette date vous sont facturées, et l'acompte m'est acquis.

Le contrat de maintenance est conclu pour une durée initiale de trois mois à compter de la mise en ligne, puis se reconduit tacitement de mois en mois. Au terme de la durée initiale, chacun de nous peut y mettre fin par lettre recommandée ou par courriel avec accusé de réception, avec un préavis d'un mois à compter de la réception du congé ; le contrat prend fin le dernier jour du mois qui suit cette réception. Son contenu — périmètre, tarif, heures comprises — figure au contrat de maintenance.

À la fin du contrat de maintenance, vous repartez avec votre site tel qu'il est, votre nom de domaine et une sauvegarde complète. Je vous aide à migrer vers un autre hébergement, jusqu'à deux heures comprises dans le dernier mois, et je ne réclame rien au-delà des sommes dues à cette date. **Cette remise est sans effet sur les droits cédés à l'article 6, qui vous sont acquis depuis le paiement de la création.**

Article 10 bis — Nom de domaine et messagerie

Le nom de domaine, selon ce que prévoit le devis :

- *Variante A — à votre nom.* Le nom de domaine est enregistré à votre nom : vous en êtes le titulaire. Je peux en assurer la gestion technique pour votre compte. **Quand je le gère depuis mon compte auprès d'un registraire** (la société qui enregistre les noms de domaine), j'assure son renouvellement à échéance, compris dans l'abonnement de maintenance ; je ne le laisse pas expirer et je n'en change pas le titulaire ; à la fin du contrat, ou à tout moment sur votre demande écrite, je vous remets sous 15 jours le code de transfert et tout ce qui est nécessaire pour transférer le nom de domaine chez le registraire de votre choix, sans autres frais que ceux facturés par le registre ou le registraire.
- *Variante B — à mon nom, pour votre compte.* J'enregistre et je renouvelle le nom de domaine à mon nom, **pour votre compte exclusif : vous en êtes le bénéficiaire**. Pendant la durée du contrat, je ne l'utilise à aucune autre fin, je ne le cède pas et je ne le laisse pas expirer. **À la fin du contrat, ou à tout moment sur votre demande écrite, je procède au changement de titulaire à votre profit sous 15 jours**, sans autres frais que ceux facturés par le registre ou le registraire. Le coût du renouvellement annuel est compris dans l'abonnement de maintenance.

La messagerie liée au nom de domaine est souscrite **à votre nom**, chez l'hébergeur de messagerie de votre choix. Je peux en assurer la configuration et l'administration technique. Les messages reçus relèvent de vous seul.

Article 11 — Litiges et droit applicable

Ces conditions sont régies par le droit français.

En cas de litige, nous nous engageons à chercher d'abord une solution amiable, avant toute action en justice. Sans accord dans les 30 jours qui suivent la première réclamation écrite, **le litige est porté devant la juridiction compétente selon les règles de droit commun.**

Eric Zuber EI — SIREN 982 077 737 — 11, route de Paris, 67117 Ittenheim — 06 78 76 45 59 — contact@ericzuber.fr — ericzuber.fr

Version 1.4.3 — 14 novembre 2026 — remplace la version de juillet 2025.